

Fix All Flexi**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : Fix All Flexi
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes**

Mastic d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur de la fiche de données de sécurité**

SOUDAL N.V.
Everdongenlaan 18-20
B-2300 Turnhout
☎ +32 14 42 42 31
+32 14 42 65 14
msds@soudal.com

Fabricant du produit

SOUDAL N.V.
Everdongenlaan 18-20
B-2300 Turnhout
☎ +32 14 42 42 31
+32 14 42 65 14
msds@soudal.com

Distributeur du produit

Hornbach Baumarkt AG
Schellenrain 9
CH-6210 Sursee
☎ +41 (0)41 929 63 32

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):
+32 14 58 45 45 (BIG)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence Suisse:
Centre Suisse d'Information Toxicologique (Zürich):
145 (24h/24h)
+41 44 251 51 51 (24h/24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Ne s'applique pas

Fix All Flexi

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide) 01-0000017860-69	432-430-3	0.25%<C<2.5%	Aquatic Chronic 4; H413	(1)	Constituant

(1) Texte intégral des phrases H: voir point 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Picotement/irritation de la peau.

Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Les informations dans cette section sont une description générale. Pour les intermédiaires isolés, si celle-ci est disponible, une documentation relative aux mesures de sécurité lors de la manipulation figure en annexe.

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse polyvalente. Poudre. Acide carbonique.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les informations dans cette section sont une description générale. Pour les intermédiaires isolés, si celle-ci est disponible, une documentation relative aux mesures de sécurité lors de la manipulation figure en annexe.

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2013-02-18

Date de la révision: 2016-02-08

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 53591

2 / 9

Fix All Flexi

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée. Les informations dans cette section sont une description générale. Pour les intermédiaires isolés, si celle-ci est disponible, une documentation relative aux mesures de sécurité lors de la manipulation figure en annexe.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver à température de chambre. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Matière synthétique.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour les intermédiaires isolés, si celle-ci est disponible, une documentation relative aux mesures de sécurité lors de la manipulation figure en annexe.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

DNEL/DMEL - Grand public

Fix All Flexi

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	16.6 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1.2 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	5 mg/kg bw/jour	

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Fix All Flexi

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée. Les informations dans cette section sont une description générale. Pour les intermédiaires isolés, si celle-ci est disponible, une documentation relative aux mesures de sécurité lors de la manipulation figure en annexe.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

b) Protection des mains:

Gants.

c) Protection des yeux:

Lunettes de protection.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Peu combustible
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	l'eau ; insoluble solvants organiques ; soluble
Densité relative	1.6 ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

9.2. Autres informations

Tension superficielle	Aucun renseignement disponible
Densité absolue	1600 kg/m³ ; 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru. Aucun renseignement disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2013-02-18

Date de la révision: 2016-02-08

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 53591

4 / 9

Fix All Flexi

Aucun renseignement disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Fix All Flexi

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxylhexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 2000 mg/kg		Rat	Étude de littérature	
Dermal	DL50		> 2000 mg/kg		Rat	Étude de littérature	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

Fix All Flexi

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Fix All Flexi

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxylhexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 429			Souris	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Fix All Flexi

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxylhexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL		1000 mg/kg bw/jour		Aucun effet	28 jour(s)	Rat	Étude de littérature

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

Fix All Flexi

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2013-02-18

Date de la révision: 2016-02-08

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 53591

5 / 9

Fix All Flexi

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxohexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Ames test	Bacteria (S.typhimurium)		Étude de littérature
Négatif	Ames test	Escherichia coli		Étude de littérature
Négatif	Test d'aberration chromosomique	Lymphocytes humains		Étude de littérature

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

Fix All Flexi

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Cancérogénicité

Fix All Flexi

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Toxicité pour la reproduction

Fix All Flexi

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion CMR

Non classé pour la cancérogénicité

Non classé pour la mutagenicité ou la génotoxicité

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Toxicité autres effets

Fix All Flexi

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Fix All Flexi

Pas d'effets connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fix All Flexi

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxohexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		> 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss			Étude de littérature
Toxicité aiguë invertébrés	CE50		> 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna			Étude de littérature
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	EPIWIN 3.10	85 mg/l	96 h	Algae			Valeur calculée
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC		0.9 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxohexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
	20 %	28 jour(s)	Étude de littérature

Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2013-02-18

Date de la révision: 2016-02-08

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 53591

6 / 9

Fix All Flexi

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fix All Flexi

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-2-[(1-oxylhexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Méthode A.8 de l'UE		> 6		Valeur expérimentale

Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Fix All Flexi

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-2-[(1-oxylhexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée. Les informations dans cette section sont une description générale. Pour les intermédiaires isolés, si celle-ci est disponible, une documentation relative aux mesures de sécurité lors de la manipulation figure en annexe.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Peut être considéré comme un déchet non dangereux selon le Règlement (UE) n° 1357/2014.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 10 (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005.

08 04 10 ds Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Recycler/réutiliser. Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Instructions d'élimination des déchets, Suisse : faire éliminer le produit par un récupérateur de déchets spéciaux homologué ou dans un centre de collecte des déchets spéciaux.

13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005.

15 01 10 ds Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
-----------------------------------	--

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2013-02-18

Date de la révision: 2016-02-08

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 53591

7 / 9

Fix All Flexi

Classe	
Code de classification	
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

Chemin de fer (RID)

14.1. Numéro ONU	
Transport	Non soumis
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1. Numéro ONU	
Transport	Non soumis
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	
Code de classification	
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1. Numéro ONU	
Transport	Non soumis
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5. Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
Annexe II de Marpol 73/78	

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2013-02-18

Date de la révision: 2016-02-08

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 53591

8 / 9

Fix All Flexi

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	
--------	--

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
< 1.2693 %	
< 20.3088 g/l	

Législation nationale Suisse

Fix All Flexi

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

Fix All Flexi

Aucun renseignement disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.